

SYNDICAT MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES VOIRIE »

COMITE SYNDICAL

Séance du 26 novembre 2025

MODIFICATION ET ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris notamment en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°12 du 6 novembre 2024, portant adoption du tableau des effectifs de Seine et Yvelines Voirie,

Considérant qu'il convient d'ajuster le tableau des effectifs compte tenu des vacances d'emplois et le besoin du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie » de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour,

Vu le rapport du Président du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1: décide d'approuver les créations d'emplois ci-dessous afin de permettre le recrutement des futurs collaborateurs au sein de l'établissement :

- Adjoints techniques : 15
- Agents de maîtrise : 4
- Adjoint administratif : 1
- Rédacteur : 1
- Ingénieur : 3

ARTICLE 2: D'approuver le tableau des effectifs des emplois permanents du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie », en annexe.

ARTICLE 3 : Décide que tous les emplois permanents relevant des catégories A, B et C ainsi créés peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique,

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert
« Seine et Yvelines Voirie »

**Jean-
Christophe
FROMANTIN**

Signature
numérique de Jean-
Christophe
FROMANTIN
Date : 2025.11.27
12:52:03 +01'00'

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS
Syndicat Mixte Ouvert « SEINE ET YVELINES VOIRIE »

GRADES OU EMPLOIS	POSTES CREEES		EMPLOIS POURVUS				POSTES VACANTS	
			Titulaires/stagiaires		Contractuels			
	T.C	T.N.C	T.C	T.N.C	T.C	T.N.C		
EMPLOI DE DIRECTION								
Directeur Général	1		0		1		0	
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché principal	2		0		0		2	
Attaché	5		0		4		1	
Rédacteur ppal 1ère cl	1		0		1		0	
Rédacteur ppal 2ème cl	2		0		1		1	
Rédacteur	6		0		3		3	
Adjoint administratif	6		2		1		3	
Adjoint administratif principal de 2ème cl	1		0		0		1	
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur principal	6		1		3		2	
Ingénieur	16		0		9		7	
Technicien ppal 1ère cl	6		0		3		3	
Technicien ppal 2ème cl	3				1		2	
Technicien	14				5		9	
Agent de maîtrise principal	2				0		2	
Agent de maîtrise	8				2		6	
Adjoint technique ppal 1ère cl	3				1		2	
Adjoint technique ppal 2ème cl	5		1		0		4	
Adjoint technique	52				35		17	
TOTAL	139	0	4	0	70	0	65	
			4		70			
	139		74					

RECUEIL DES VOTES

2025-SMOSYV-44

Modifications et adoption du tableau des effectifs

Président de séance : **Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN**

1/ Délégués présents :

- Denis DATCHARRY
- Richard DELEPIERRE
- Jean-Christophe FROMANTIN
- Patrick STEFANINI
- Pauline WINOCOUR-LEFEVRE

2/ Délégués absents mais donnant pouvoir donc représentés :

- Geoffroy BAX DE KEATING (pouvoir à Mr STEFANINI)
- Daniel COURTES (pouvoir à Mr FROMANTIN)
- Thomas LAM (pouvoir à Mr DELEPIERRE)
- Lorrain MERCKAERT (pouvoir à Mme WINOCOUR-LEFEVRE)

3/ Délégués absents :

- Denis LARGHERO

Le nombre d'élus délégués présents (1) ou représentés (2) est de **9** sur un total de 10.

Le quorum est donc atteint.

4/ Résultats des votes :

- Nombre de vote pour : 9
- Nombre de vote contre : 0
- Nombre d'abstention : 0
- NPPV : 0

⇒ **Total des votes : 9**

Le Président